



Signataires : Ana Roch, Skender Salihi, Arber Jahija, Thierry Cerutti, Gabriela Sonderegger, Amar Madani, Jean-Marie Voumard, Sandro Pistis, François Baertschi, Gabrielle Le Goff, Christian Flury

Date de dépôt : 23 février 2024

Proposition de motion

Brisez le silence : luttons contre la hausse des pensées suicidaires chez les jeunes et notamment chez les jeunes femmes

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que le suicide constitue un problème de santé publique majeur, affectant non seulement les personnes concernées mais aussi leur entourage et la société dans son ensemble, que, selon une étude de l'Université de Zurich (UZH), une tendance alarmante se dessine en Suisse avec une augmentation du nombre de suicides chez les femmes, notamment chez les jeunes, avec une baisse significative de l'âge moyen des décès passant sous la barre des 50 ans en 2020, que, malgré les efforts de prévention déployés, le nombre total de suicides reste élevé, avec 28% des cas analysés entre 2012 et 2021 concernant des femmes, et qu'il est impératif d'agir rapidement pour prévenir ces tragédies et protéger la santé mentale des jeunes femmes ;
- que la hausse des consultations pour pensées suicidaires chez les jeunes constitue une préoccupation croissante en Suisse, avec une augmentation significative en 2023, et qu'il est impératif d'agir ;
- que, face à ces situations préoccupantes, il est nécessaire de réévaluer les stratégies de prévention du suicide, en adaptant les interventions et les programmes de soutien pour répondre aux besoins spécifiques de cette population vulnérable, et qu'il est crucial d'adopter une approche globale et coordonnée, incluant des mesures de sensibilisation, d'éducation,

d'accès aux services de santé mentale, ainsi que le renforcement du soutien social et communautaire,

invite le Conseil d'Etat

à combiner les actions ci-dessous et à mobiliser les ressources nécessaires afin qu'il soit possible de mieux répondre aux besoins des jeunes en détresse émotionnelle, de prévenir les tragédies liées au suicide et de promouvoir une meilleure santé mentale pour tous :

- renforcement des services de première consultation : investir dans des services de première consultation accessibles et spécialisés pour les enfants et les adolescents, offrant un soutien immédiat aux jeunes en détresse émotionnelle ;
- promotion des ressources existantes : faire connaître davantage les ressources disponibles telles que la ligne téléphonique 147, en mettant l'accent sur leur accessibilité et leur disponibilité pour les jeunes en détresse ;
- développement des soins psychiatriques et psychothérapeutiques : accroître les ressources allouées aux soins psychiatriques et psychothérapeutiques pour répondre à la demande croissante de services thérapeutiques, en particulier pour les jeunes en attente de places en thérapie ;
- prévention précoce et éducation : mettre en œuvre des programmes de prévention précoce dans les écoles et les communautés, visant à sensibiliser les jeunes aux signes de détresse émotionnelle, à leur apprendre à gérer le stress et à promouvoir la santé mentale ;
- renforcement de la sensibilisation et de l'éducation aux médias : sensibiliser les jeunes aux risques liés à l'utilisation des médias sociaux et aux influences négatives sur la santé mentale, tout en promouvant des comportements en ligne sains et un usage responsable des médias ;
- coordination des efforts et partenariats : collaborer avec les autorités, les professionnels de la santé, les établissements scolaires, les organisations communautaires et les médias pour élaborer des stratégies de prévention du suicide intégrées et coordonnées ;
- suivi et évaluation : mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation pour mesurer l'efficacité des interventions de prévention du suicide et ajuster les stratégies en fonction des besoins émergents de la population jeune.

EXPOSÉ DES MOTIFS

La hausse des consultations pour pensées suicidaires chez les jeunes constitue une préoccupation croissante en Suisse, avec une augmentation significative de 26% en 2023. Cette tendance alarmante a été révélée par Pro Juventute, une fondation de soutien aux familles, qui souligne l'urgence d'une action concertée pour faire face à cette crise.

Selon les données fournies, le nombre de consultations via la hotline 147, destinée aux jeunes en détresse, a considérablement augmenté ces dernières années. En 2023, la hotline a été en contact quotidien avec neuf enfants et adolescents confrontés à des idées suicidaires, comparativement à trois à quatre consultations en 2019. Cette augmentation reflète une détresse émotionnelle croissante parmi les jeunes, nécessitant une réponse immédiate et efficace.

Les interventions de crise, où un jeune exprime une intention suicidaire imminente, sont devenues plus fréquentes, avec une moyenne d'une intervention tous les deux jours en 2023. Cette évolution met en évidence l'ampleur du problème et l'urgence d'une action pour prévenir les tragédies.

Face à cette situation préoccupante, nous devons agir avec célérité en mettant en place des mesures concrètes pour renforcer les services de conseil de proximité. Cela inclut notamment l'expansion de l'accès aux thérapies destinées aux jeunes en détresse. Insister également sur l'importance de sensibiliser davantage aux ressources disponibles, comme la hotline 147, tout en développant les services de soins psychiatriques et psychothérapeutiques afin de répondre de manière adéquate aux besoins des jeunes en détresse.

En outre, Pro Juventute met en avant l'importance de la prévention, en soulignant la nécessité d'un travail ciblé sur la santé mentale des jeunes, incluant des programmes d'éducation sur la gestion du stress et une sensibilisation active aux enjeux de santé mentale.

Parallèlement à cette hausse des consultations chez les jeunes, une étude menée par l'Université de Zurich révèle une tendance préoccupante : une diminution de l'âge moyen des suicides chez les femmes en Suisse, avec un nombre croissant de décès chez les jeunes femmes. Cette situation souligne l'urgence d'une action pour prévenir les suicides chez les jeunes femmes et adapter les stratégies de prévention en conséquence.

En conclusion, la hausse des consultations pour pensées suicidaires chez les jeunes, associée à la tendance inquiétante concernant les suicides chez les jeunes femmes, nécessite une réponse urgente et coordonnée de la part de nos

autorités, des professionnels de la santé et de la société dans son ensemble. Il est impératif de renforcer les services de soutien, de sensibiliser davantage et de promouvoir la santé mentale et le bien-être des jeunes pour prévenir ces tragédies et sauver des vies.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à faire bon accueil à cette proposition de motion.